



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Iraq

Question écrite n° 72695

Texte de la question

Mme Véronique Besse appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur les problèmes rencontrés par la communauté chrétienne irakienne. Depuis 2003, l'Irak est en guerre. L'invasion américaine a déstabilisé le pays où vivaient plus de 1,2 million de chrétiens sur tout le territoire. Aujourd'hui, leur nombre n'est plus estimé qu'à 300 000 personnes. Depuis 2003, les chrétiens fuient les persécutions et les conflits. Ils sont obligés de quitter leur terre et leur village pour rechercher la paix. L'Irak est toujours en guerre et les chrétiens se réfugient actuellement au Kurdistan irakien mais pour combien de temps ? Chaque jour, les départs sont également de plus en plus nombreux vers la Turquie, la Jordanie ou encore le Liban d'où ils demandent le statut de réfugiés auprès de l'ONU. Nous assistons à l'éradication lente et douloureuse de la présence chrétienne en Irak. Elle lui demande donc quelles sont les mesures spécifiques à destination des minorités irakiennes qu'il compte mettre en place, à côté de l'intervention militaire française sur place, pour permettre à ces dernières de rester en Irak durablement.

Texte de la réponse

La France est très attentive au respect des droits des chrétiens d'Orient, en prenant en compte les liens spécifiques hérités de l'Histoire entre la France et les communautés chrétiennes du Proche et Moyen-Orient. La situation en Irak est d'une extrême gravité, non seulement pour son unité mais aussi pour la stabilité régionale et la sécurité globale. La France condamne fermement les agissements de Daech en Irak. Les exactions commises à l'encontre des populations civiles, notamment les minorités chrétienne et yézidie, ne peuvent rester impunies et la France continue de plaider pour que les coupables répondent de leurs actes devant les juridictions compétentes. La priorité de la France est de créer les conditions du maintien de tous les Irakiens dans leur pays. C'est là que se trouve leur avenir, indissociable de celui de leurs compatriotes musulmans. Cela suppose que la paix et la stabilité soient restaurées afin de permettre à l'ensemble des composantes de la population de vivre en paix et en sécurité. C'est le sens de la participation de la France à l'opération Chammal et de son soutien au gouvernement irakien, qui s'est engagé dans la voie de la réconciliation et du redressement du pays. La France a consacré 5,2 millions d'euros en 2014 pour répondre à l'ampleur des besoins de 2,1 millions de déplacés internes en Irak et envoyé près de cent tonnes de fret humanitaire. Elle continuera dans cette voie en 2015. Face à la gravité de la situation, la France a par ailleurs décidé de favoriser l'accueil de réfugiés irakiens menacés ou persécutés à titre personnel et qui ont un lien avec la France ou qui se trouvent dans une situation de particulière vulnérabilité. Les consulats de France à Erbil et à Bagdad ainsi que l'OFPRA et l'OFII sont mobilisés dans le cadre de procédures accélérées pour favoriser l'accueil de ces réfugiés. A ce jour, 1.613 ressortissants Irakiens ont bénéficié d'un accord du ministère de l'intérieur pour la délivrance de visas au titre de l'asile et 1.429 visas au titre de l'asile ont déjà été délivrés. La France s'est placée aux avant-postes de la mobilisation politique, diplomatique, militaire et humanitaire. Elle poursuivra ses efforts, aux côtés de ses partenaires irakiens et internationaux.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Besse](#)

Circonscription : Vendée (4^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72695

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée au JO le : [20 janvier 2015](#), page 283

Réponse publiée au JO le : [10 mars 2015](#), page 1666